



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C



Séance du 29 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Date d'affichage : 06 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY- T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – C. LAMBOLEY –
V. TRARI MEDJAoui – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN –
O. HOUILLOn – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : S. COLLILIEUX donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à
R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Excusés : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Béatrice PY a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024/01/01

Approbation du PV du 19 décembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Marie-Claire FAIVRE